

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 28 Janvier 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 28 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 18

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY – A. ZERKAL - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE
- M. SOILIH - M. AUBRY - C. MABANZA - L. CAMARA - S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents Excusés Représentés : 8

S. BELLAHMER représentée par Y. LE BRIAND – P. LOUISON représenté par D. ATIG –
A. QAROUACH représenté par C. MABANZA – Y. BOUKANTAR représenté par C.
TAWAB KEBAY – Y. ITOUA représentée par F. OGBI – G. BAGAVANE représenté par S.
LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par M. AUBRY – S. GHENAIM représentée par E.
ETE

Absent Excusé : 1

K. OUKBI.

Absents : 8

P. TROADEC – C. RENKLICAY – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D.
DIARRA – G. BINOIS – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL – 2019 – 007 : « *Modification du tableau des effectifs* ».

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2018 – 0096 en date du 24 septembre 2018 fixant en dernier lieu le tableau des effectifs du personnel communal,

Considérant les agents transférés auprès de la Communauté d'Agglomération Grande Paris Sud à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant la nécessité de supprimer les postes suivants pour cause de transfert de personnels :

- 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 1 poste sur la grade d'attaché principal
- 3 postes sur le grade d'adjoint technique
- 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise principal
- 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- 3 postes sur le grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe
- 3 postes sur le grade d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe
- 2 postes sur le grade d'assistant de conservation
- 1 poste sur le grade d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe
- 5 postes sur le grade d'assistant d'enseignement artistique
- 14 postes sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe
- 12 postes sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe
- 3 postes sur le grade de professeur d'enseignement artistique hors classe
- 4 postes sur le grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale
- 3 postes sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives
- 1 poste sur le grade d'éducateur principal 1^{ère} classe des activités physiques et sportives
- 1 poste sur le grade d'éducateur principal 2^{ème} classe des activités physiques et sportives
- 1 poste sur le grade d'opérateur des activités physiques et sportives

DEL-2019-007

Considérant la nécessité de créer :

- 1 poste sur le grade de technicien principal 2^{ème} classe, sur des missions d'inspecteur de salubrité, en remplacement d'un agent occupant précédemment le poste sur un grade différent.

A défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé à des recrutements d'agents contractuels sur les grades d'attaché et de professeur d'enseignement artistique de classe normale, en vertu de l'article 3-3 alinéa 2 « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté », dont la rémunération sera établie en fonction du profil du candidat, en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois concernés, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

Considérant qu'il convient en conséquence de mettre à jour le tableau des effectifs,

Délibère, et,

Décide de modifier le tableau des effectifs comme dans le document joint.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : A l'Unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

30 JAN, 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 30 JAN, 2019

TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

	Postes budgétaires	ETP	Suppressions	Créations	Postes budgétaires après CM
TITULAIRE	730	639,99	35		692
EMPLOIS FONCTIONNELS	5	5			5
Directeur Général Adjoint des Services	4	4			4
Directeur Général des Services	1	1			1
FILIERE ADMINISTRATIVE	144	129,9	1		142
Adjoint administratif	49	45			49
Adjoint administratif principal 1ère classe	26	24,7	1		25
Adjoint administratif principal 2ème classe	25	22,6			25
Attaché	14	11			13
Attaché hors classe	1	1			1
Attaché principal	4	4			4
Directeur	2	2			2
Rédacteur	9	7			9
Rédacteur principal 1ère classe	5	4			5
Rédacteur principal 2ème classe	9	8,6			9
FILIERE ANIMATION	154	134,79	1		153
Adjoint d'animation	106	92,19			106
Adjoint d'animation principal 1ère classe	9	9			9
Adjoint d'animation principal 2ème classe	19	18,6	1		18
Animateur	13	10			13
Animateur principal 1ère classe	3	2			3
Animateur principal 2ème classe	4	3			4
FILIERE CULTURELLE	30	23,1	26		4
Adjoint du patrimoine	2	1			2
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	3	3	3		0
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	3	3	3		0
Assistant de conservation	2	1	2		0
Assistant de conservation principal 1ère classe	1	1	1		0
Assistant d'enseignement artistique	1	1	1		0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	6	4,2	6		0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	7	4,9	7		0
Attaché de conservation du patrimoine	1	1			1
Conservateur du patrimoine	1	0			1
Professeur d'enseignement artistique classe normale	1	1	1		0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	2	2		0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	1	1			1
Gardien Brigadier	1	1			1
FILIERE SOCIALE	74	60,6			73
ATSEM principal 1ère classe	26	24,9			26
Atsem principal 2ème classe	16	10,8			15
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	13	11,1			13
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	5	3			5
Educateur de jeunes enfants	4	4			4
Educateur principal de jeunes enfants	5	2,8			5
Infirmier soins généraux classe normale	1	1			1
Infirmier soins généraux classe supérieure	1	0			1
Infirmier soins généraux hors classe	2	2			2
Puéricultrice hors classe	1	1			1
FILIERE SPORTIVE	10	9	5		5
Conseiller des activités physiques et sportives	1	1			1
Educateur des activités physiques et sportives	2	2	2		0
Educateur principal 1ère classe des activités physiques et sportives	2	2	1		1
Educateur principal 2ème classe des activités physiques et sportives	2	2	1		1
Opérateur des activités physiques et sportives	1	1	1		0
Opérateur principal des activités physiques et sportives	1	1			1
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	1	0			1
FILIERE TECHNIQUE	312	276,6	2		309
Adjoint technique	192	163,4	1		190
Adjoint technique principal 1ère classe	32	31			32
Adjoint technique principal 2ème classe	41	40,2			41
Agent de maîtrise	20	20			20
Agent de maîtrise principal	12	9	1		11
Ingénieur	2	2			2
Ingénieur principal	3	3			3
Technicien	4	4			4
Technicien principal 1ère classe	3	2			3
Technicien principal 2ème classe	3	2			3
Total général	730	639,99	35		692

	Postes budgétaires	ETP	Suppressions	Créations	Postes budgétaires après CM
CONTRACTUEL	225	153,61	25	1	201
CONTRATS DROIT PRIVE	42	35			42
Adultes-relais	4	4			4
Apprenti	5	4			5
Assistante maternelle	22	20			22
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	3	2			3
Emplois d'avenir	8	5			8
EMPLOIS FONCTIONNELS	3	3			3

TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Envoyé en préfecture le 30/01/2019

Reçu en préfecture le 30/01/2019

Affiché le



ID : 091-219102860-20190128-DEL_2019_007-DE

Collaborateur de Cabinet	3	3			3
FILIERE ADMINISTRATIVE	40	25,62	1		39
Adjoint administratif	7	5			7
Attaché	10	5			10
Attaché article 3-3	8	6,82			8
Attaché principal	3	0			3
Attaché principal article 3-3	4	3	1		3
Directeur	1	1			1
Rédacteur	5	3,8			5
Rédacteur principal 2ème classe	2	1			2
FILIERE ANIMATION	72	39,39			72
Adjoint d'animation	66	36,39			66
Animateur	5	2			5
Animateur principal 2ème classe	1	1			1
FILIERE CULTURELLE	26	14,51	21		5
Assistant d'enseignement artistique	5	2,1	4		1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	6	5,15	6		0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11	5,95	7		4
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	2	0,88	2		0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale art 3-3	1	0	1		0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	0,43	1		0
FILIERE SOCIALE	3	3			3
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	1	1			1
Educateur de jeunes enfants	2	2			2
FILIERE SPORTIVE	2	1	1		1
Educateur des activités physiques et sportives	2	1	1		1
FILIERE TECHNIQUE	37	32,09	2	1	36
Adjoint technique	33	27,49	2		31
Agent de maîtrise	1	1			1
Ingénieur article 3-3	1	0,9			1
Technicien	2	1,7			2
Technicien principal 2ème classe	0	1		1	1
Total général	225	153,61	25	1	201